



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# LE CONGÉ PATERNITÉ

Les modalités déclaratives



28/10/2024

# SOMMAIRE

**01**

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

**02**

LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

**03**

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

**04**

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

# 01

## LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

# LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



➤ La totalité des entreprises en DSN



➤ 730 000 naissances en France en 2022



➤ Des paiements en DSN dès J+3

# LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

L'évolution des modalités déclaratives et de l'envoi des pièces

**1 - Tout automatique en DSN**

**2 - Saisie l'attestation de salaire sur Net-entreprises :**

- Nouveau téléservice pour les périodes de fractionnement dans le Compte Entreprise

**3 - Le compte entreprise dans votre portail NET-E**



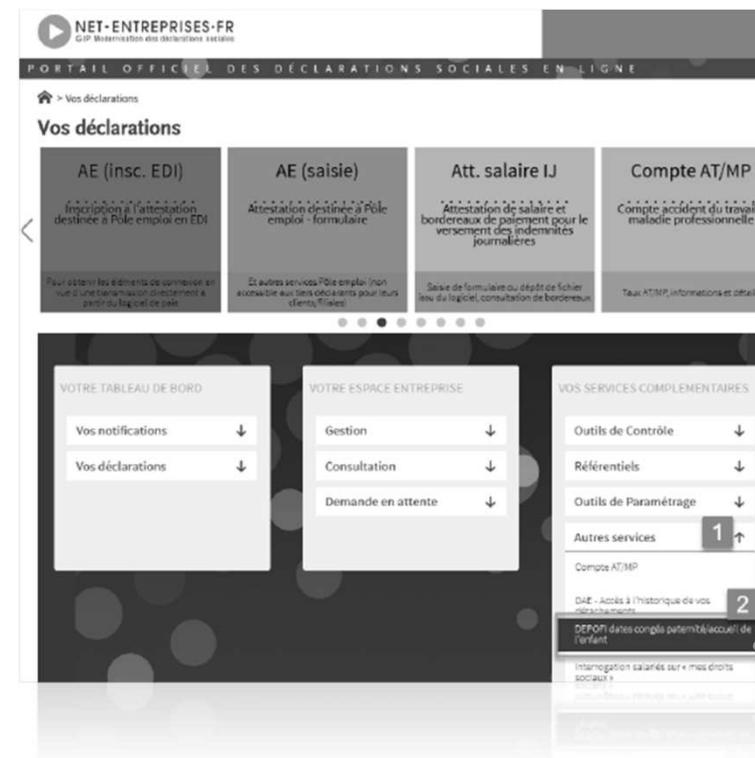
# 02

## LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

# QUAND RECOURIR À NET-ENTREPRISES

Les saisies Net-entreprises sont réservées aux situations hors DSN et nécessitent :

- La saisie d'une attestation de salaire EFI ou EDI
- La transmission de chaque période avec saisie en ligne du formulaire paternité depuis le Compte Entreprise



# LE CARRÉ QUI REGROUPE TOUT !



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

[> Vos déclarations](#)

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

**Un seul numéro pour nous contacter**

**0 806 800 700** Service gratuit + prix appel

**pour Net-entreprises, DSN, PASRAU dès le 2 janvier 2024**

# UN PORTAIL DANS LE PORTAIL

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

Vos démarches maladie et  
risques professionnels

Assurance Maladie et Risques  
professionnels pour les entreprises

#### Accueil

#### Vos salariés

Déclarer un accident du travail et  
ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et  
accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités  
journalières

#### Votre entreprise

Accéder au compte AT/MP



## ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

1810 0355 0245 00011



## Vos raccourcis



Déclarer un  
accident du travail



Gérer un dossier  
d'indemnités journalières



# LA SAISIE DE L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES



Salaire réduit = brut - 21%

SALAIRES DE BASE		
Période de référence		Montant du salaire Brut : <input type="radio"/> Réduit : <input checked="" type="radio"/>
du	au	
01/11/2023	30/11/2023	1580.00
01/12/2023	31/12/2023	1580.00
01/01/2024	31/01/2024	1580.00
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

*i* Format des dates : jj/mm/aaaa

PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES
CAS GENERAL : 3 mois civils		Montant du salaire selon le cas : - brut <input type="checkbox"/> - réduit de 21% <input checked="" type="checkbox"/>
ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils		
du	au	
1	2	
0 1 0 1 2 0 2 3	3 1 0 1 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 2 2 0 2 3	2 8 0 2 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 3 2 0 2 3	3 1 0 3 2 0 2 3	1580.00

AIDE ? (ABANDONNER)

AIDE ? (ABANDONNER)

# LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

Le Compte Entreprise laissez-vous guider !

Les services sont accessibles :

- soit dans le menu à gauche
- soit avec des boutons raccourcis en bleu
- Sélectionnez l'établissement



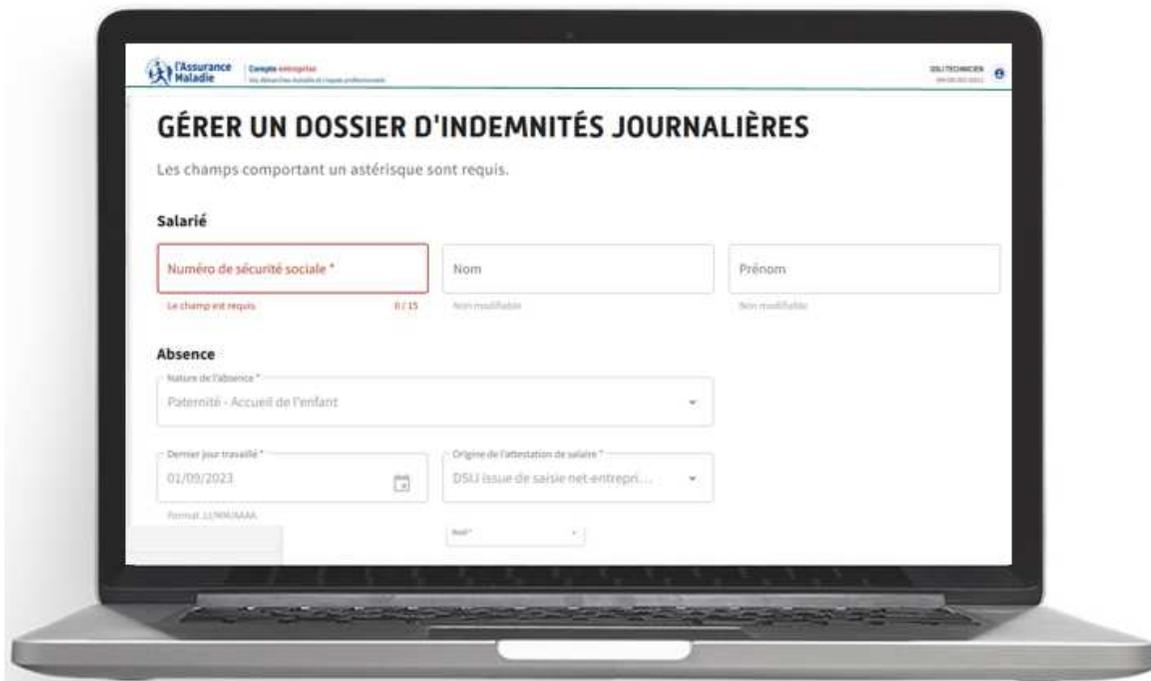
Compte **entreprise**

Vos démarches maladie et risques professionnels

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface. On the left is a navigation menu with the following items: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves', 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Suivre les dossiers d'indemnités journalières', 'Votre entreprise' (with an upward arrow), and 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area has a purple header 'ENTREPRISE' and a white box for 'ÉTABLISSEMENT' with the value '1810 0355 0245 00011'. Below this is a section 'Vos raccourcis' with two blue buttons: 'Déclarer un accident du travail' (with a person icon) and 'Gérer un dossier d'indemnités journalières' (with a document icon).

# LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT EN VIDÉO !

Un total, des tuto's !



The laptop screen shows the 'GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES' web form. The form includes a header with the Assurance Maladie logo and navigation links. Below the title, it states 'Les champs comportant un astérisque sont requis.' The form is divided into two sections: 'Salarié' and 'Absence'. The 'Salarié' section contains three input fields: 'Numéro de sécurité sociale \*' (highlighted with a red border), 'Nom', and 'Prénom'. The 'Absence' section contains a dropdown menu for 'Nature de l'absence \*' (set to 'Paternité - Accueil de l'enfant'), a date field for 'Dernier jour travaillé \*' (set to '01/09/2023'), and a dropdown for 'Origine de l'attestation de salaire \*' (set to 'DSJ issue de saisie net-entrepr...').

# 03

## TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

# AVEC LE SIGNALEMENT DSN 1 SEULE ACTION À RÉALISER

Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie.



Arrêt de travail

Fichier Édition Vues Actions Fenêtres

Recherche Gérer une absence Gérer un signalement DSN

Salarié Paul DUPONT Type d'absence Paternité

Date début arrêt 01/05/2023 Subrogation OUI

Date fin arrêt 11/05/2023

Type arrêt Initial

Saisie de l'arrêt Paternité Signalements

+ Ajouter | X Supprimer | % d'activité prolongation OUI / NON

À PARTIR DU	DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE	DJT
01/05/2023	11/05/2023	30/04/2023

Valider

# EXPLOITEZ LA DSN ET VOTRE LOGICIEL À FOND !

Lorsque vous rentrez l'absence dans votre logiciel de paie :

Motif de l'arrêt  
TravailArret.Motif

S21.G00.60.001

 Motif permettant d'identifier le type d'arrêt de travail.

- Vous êtes à un clic d'envoyer le signalement DSN
- Vous le faites déjà en maladie
- Qu'est-ce qui vous empêche de le faire en paternité ?



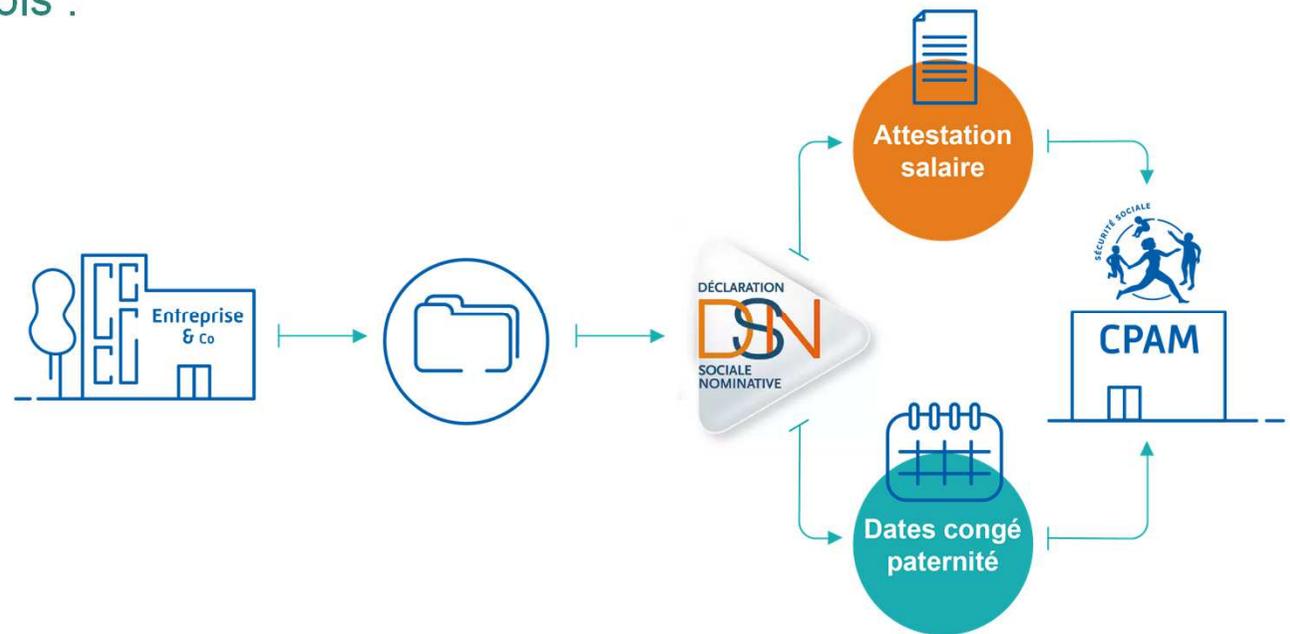
01 – maladie  
02 – maternité  
03 – paternité / accueil de l'enfant



# EN DSN TOUT EST FACILE ET AUTOMATIQUE

Le signalement DSN génère à la fois :

- 1 - L'attestation de salaire en CPAM
- 2 - La période de fractionnement



# ENVOI DE L'ACTE DE NAISSANCE VIA LE COMPTE ENTREPRISE

*Continuez, même si vous n'êtes pas obligé 😊*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DIJON  
(Côte-d'Or)

ACTE DE NAISSANCE  
COPIE INTEGRALE  
Année 2023  
ACTE DE NAISSANCE N°1511 - Maf  
Jahid-Adnin GUYOT

ENFANT - NOM :	GUYOT
Prénoms :	Jahid-Adnin
Sexe :	masculin
Né le :	en juillet deux mille vingt trois
à :	de sept heures cinquante cinq minutes
	14 rue Paul Guffred, DIJON (Côte-d'Or)
PERE - NOM :	GUYOT
Prénoms :	Etien
Né le :	vingt deux juillet deux mille un
à :	Chenôve (Côte-d'Or)
Profession :	hôte de caisse
Domicile :	9 rue George Sand à Chenôve (Côte-d'Or)
MERE - NOM :	SAHLI
Prénoms :	Fatima Zohra
Née le :	vingt quatre juin mille neuf cent quatre vingt seize
à :	Oran (Algérie)
Profession :	sans emploi
Domicile :	9 rue George Sand à Chenôve (Côte-d'Or)

ÉVÉNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION (mentionnés à l'établissement du présent acte)  
Mariage des père et mère depuis le trent août deux mille vingt deux  
Reconnu par le père le -- à --  
Reconnu -- le -- à --  
Acte de nonobstacle constatant la possession d'état en date du -- délivré par le juge d'instance de --

Faire déclarer : par la mère  
Tiers Déclarant :  
Date et heure de l'acte : le 10 juillet 2023 à 09 heures 53 minutes  
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Guillaume WESTERMANN, fonctionnaire municipal, officier de l'état civil par délégation du Maire de la Ville de Dijon, avons signé avec la déclarante

Suivent les signatures  
Mentions marginales :  
Wafac

Copie délivrée selon procédé informatisé,  
Dijon, le 10 juillet 2023  
L'officier de l'état civil,  
Guillaume WESTERMANN

NET-ENTREPRISES-FR  
PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES  
🏠 Vos déclarations

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises



## Compte entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

### ENTREPRISE

#### Accueil

#### Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

#### Votre entreprise

Accéder au compte AT/MP

#### ÉTABLISSEMENT

1810 0355 0245 00011

#### Vos raccourcis

  
Déclarer un accident du travail

  
Gérer un dossier d'indemnités journalières

**#FOCUS**

# RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

DURÉE ET NOMBRE DE PÉRIODES POSSIBLES

# DURÉE ET FRACTIONNEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

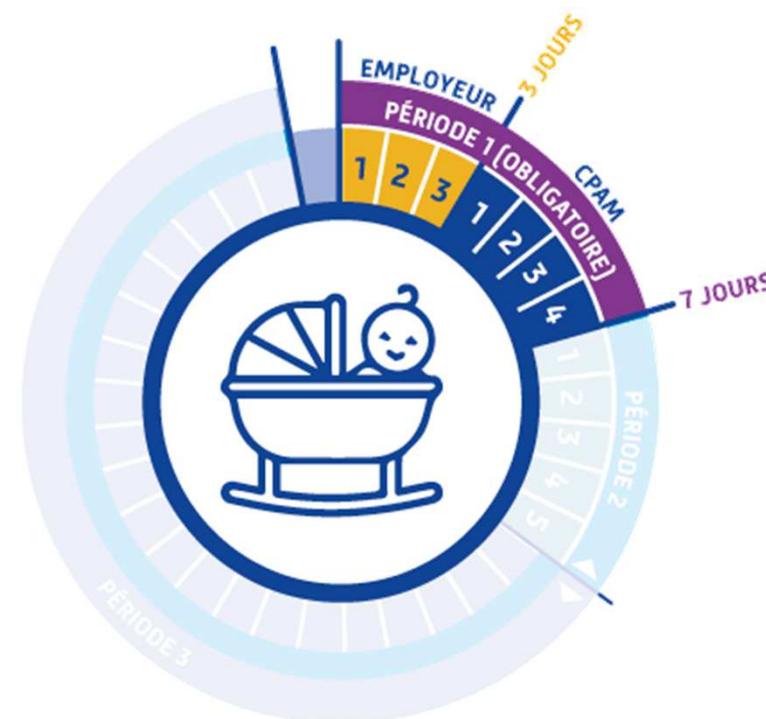
Il peut être pris en **TOTALITÉ** dès le départ, ou en 2 ou même 3 fois.

La 1<sup>ère</sup> période d'interruption du travail est de 7 jours minimum :

- 3 jours conventionnels/employeurs
- 4 jours minimum Assurance maladie, jusqu'à la totalité du congé
- 5 jours minimum pour les 2 autres périodes fractionnées



**DJT : la veille des 4 jours Assurance maladie, donc votre dernier jour employeur.**



## LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE

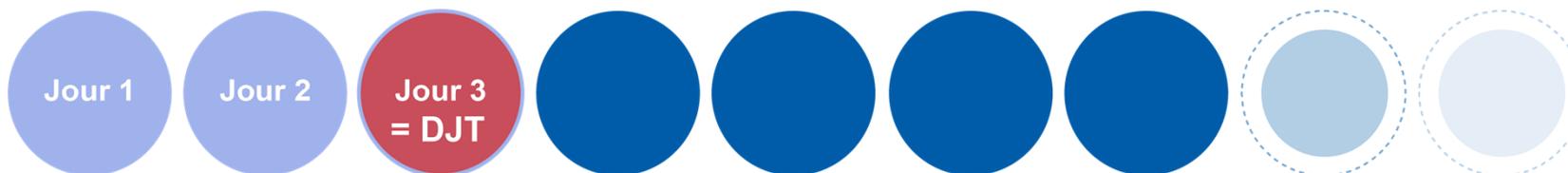


Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



1<sup>ère</sup> période **obligatoire**

3 jours employeurs

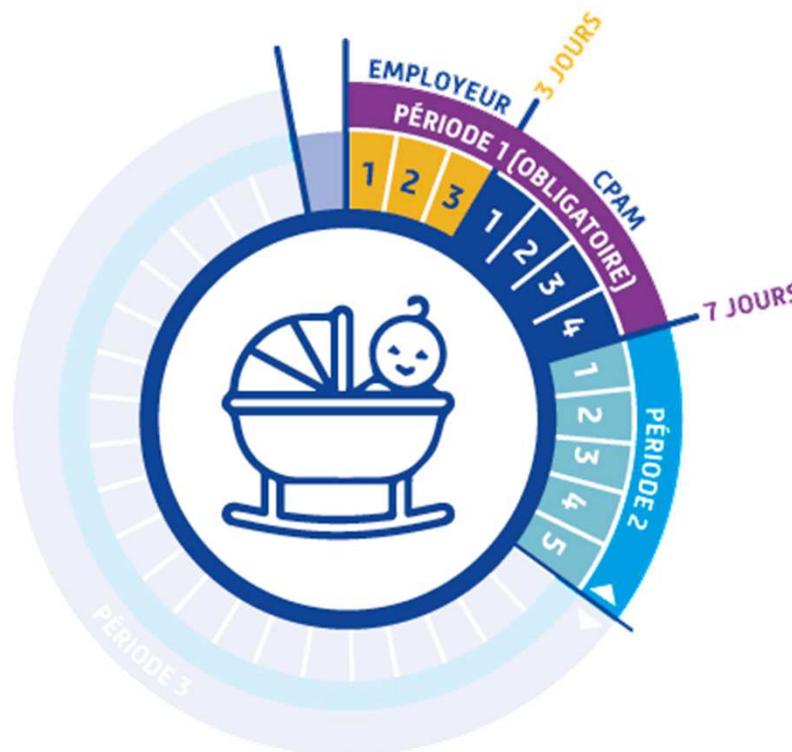


4 jours CPAM...

## 2ÈME ET 3ÈME PÉRIODE DE FRACTIONNEMENT ÉVENTUELLE

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes possibles doivent respecter :

- une durée minimale de **5 jours chacune** !
- en fonction du reste à prendre après la 1<sup>ère</sup> période obligatoire.

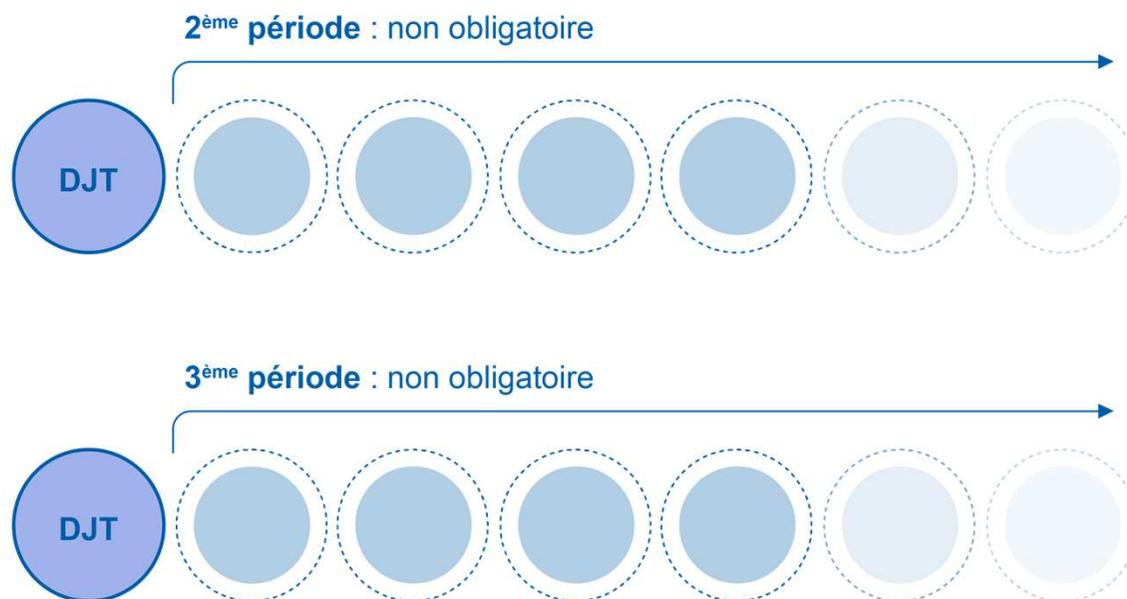


**Attention**, il s'agit de jours calendaires :  
Les périodes incluent des weekend  
et / ou des jours fériés.

## LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



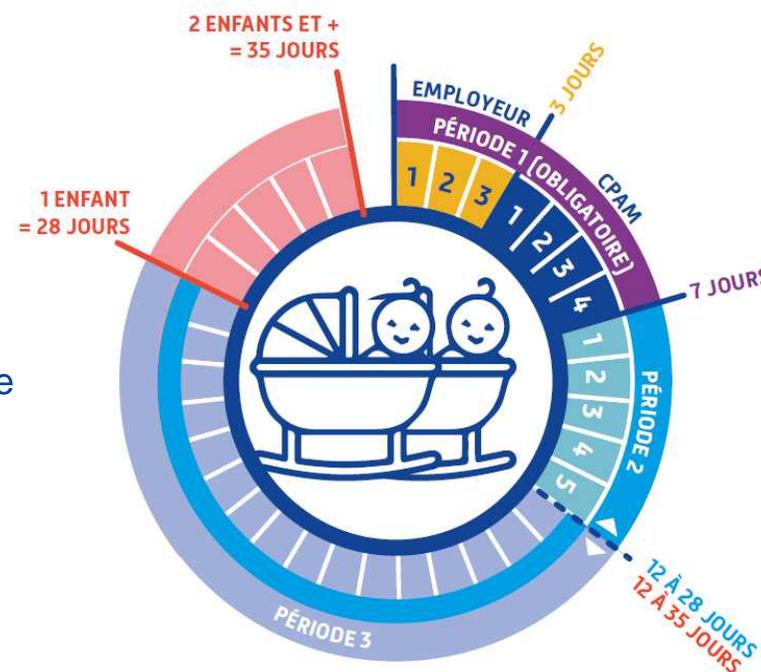
# LA LÉGISLATION S'IMPOSE À TOUS

La législation s'impose à tous :

- Impossible d'avoir une 1<sup>ère</sup> période inférieure à 4 jours, sinon pas d'IJ
- Impossible d'avoir 26 jours de congé paternité, ou plus de 3 périodes
- Si 23 jours ont été posés sur 3 périodes, le reste est perdu...
- Jumeaux, triplés ou plus, c'est toujours 32 jours, au delà d'une naissance

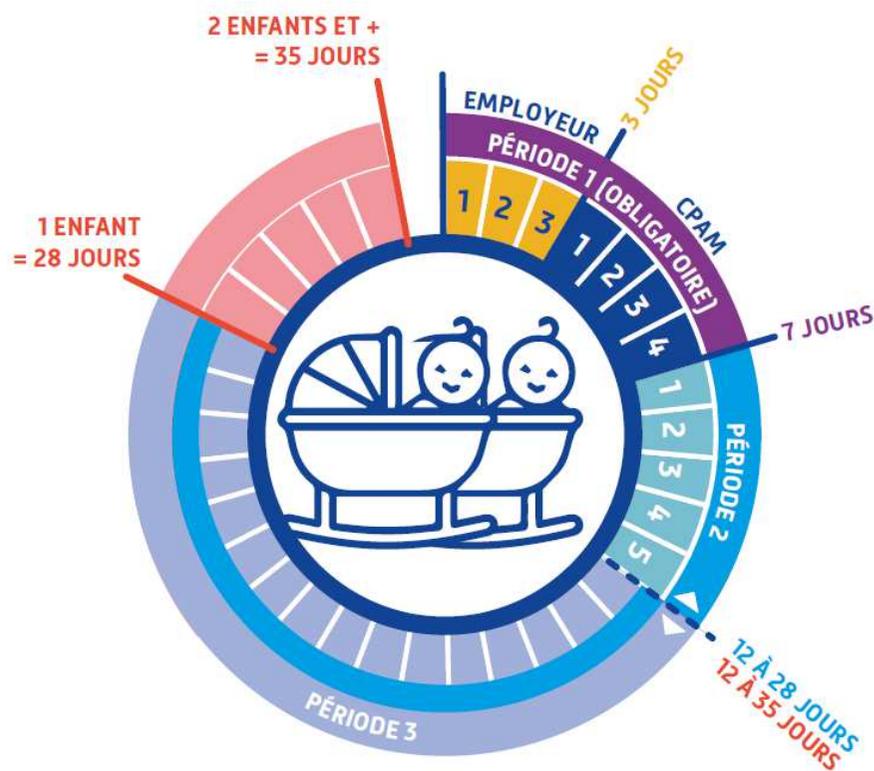


**On parle de droits ouverts : ce qui n'est pas pris est perdu**



# APPLICATION STRICTE DE LA LÉGISLATION

Vidéo de la roue paternité



# 04

## LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

## LES SITUATIONS PARTICULIÈRES



➤ Congé / arrêt de travail



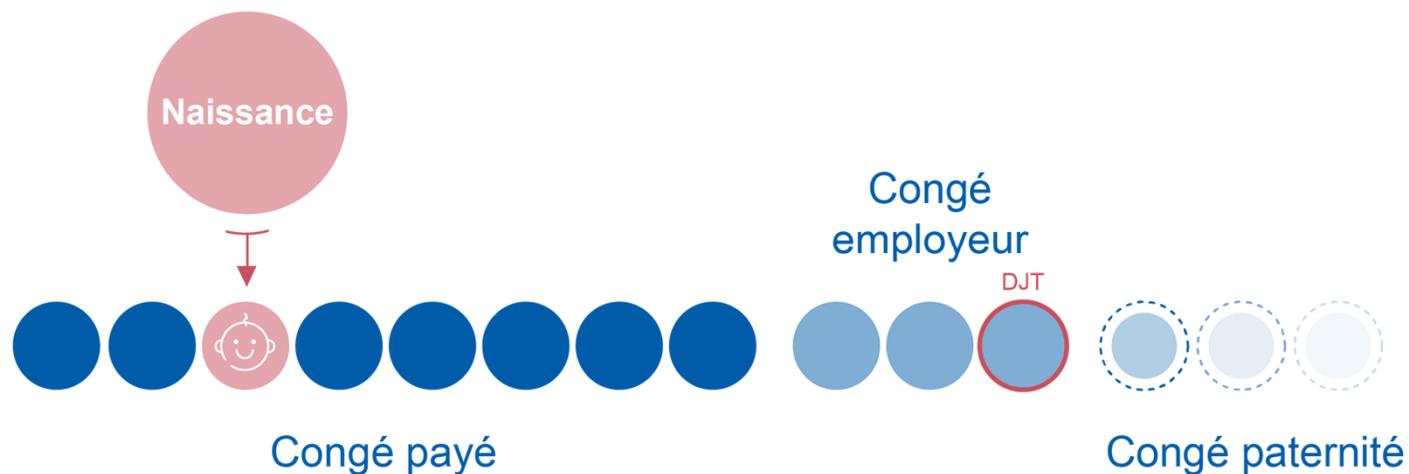
➤ Hospitalisation de l'enfant



➤ Multi-employeurs

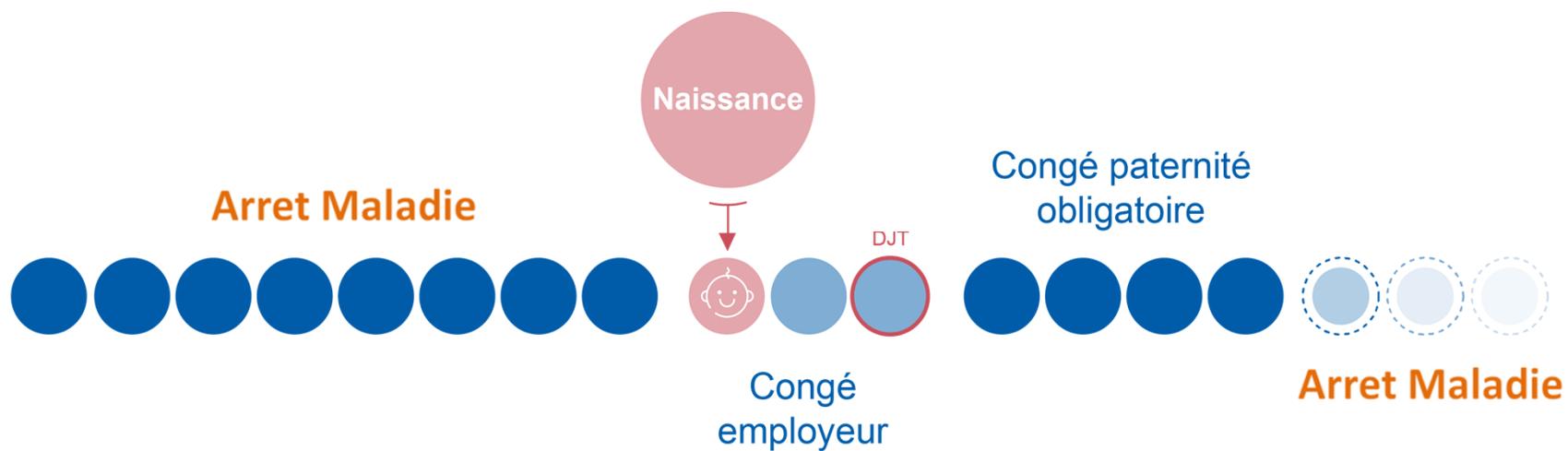
# NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Congés payés : les congés en premier, la paternité décalée !



# NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Arrêt de travail : la paternité d'abord !



# CAS DE L'HOSPITALISATION DE L'ENFANT

 **Enfant hospitalisé : la paternité d'abord !**

Congé paternité  
**obligatoire**  
= 4 jours

Congé paternité  
**non obligatoire**



Congé  
employeur  
= 3 jours

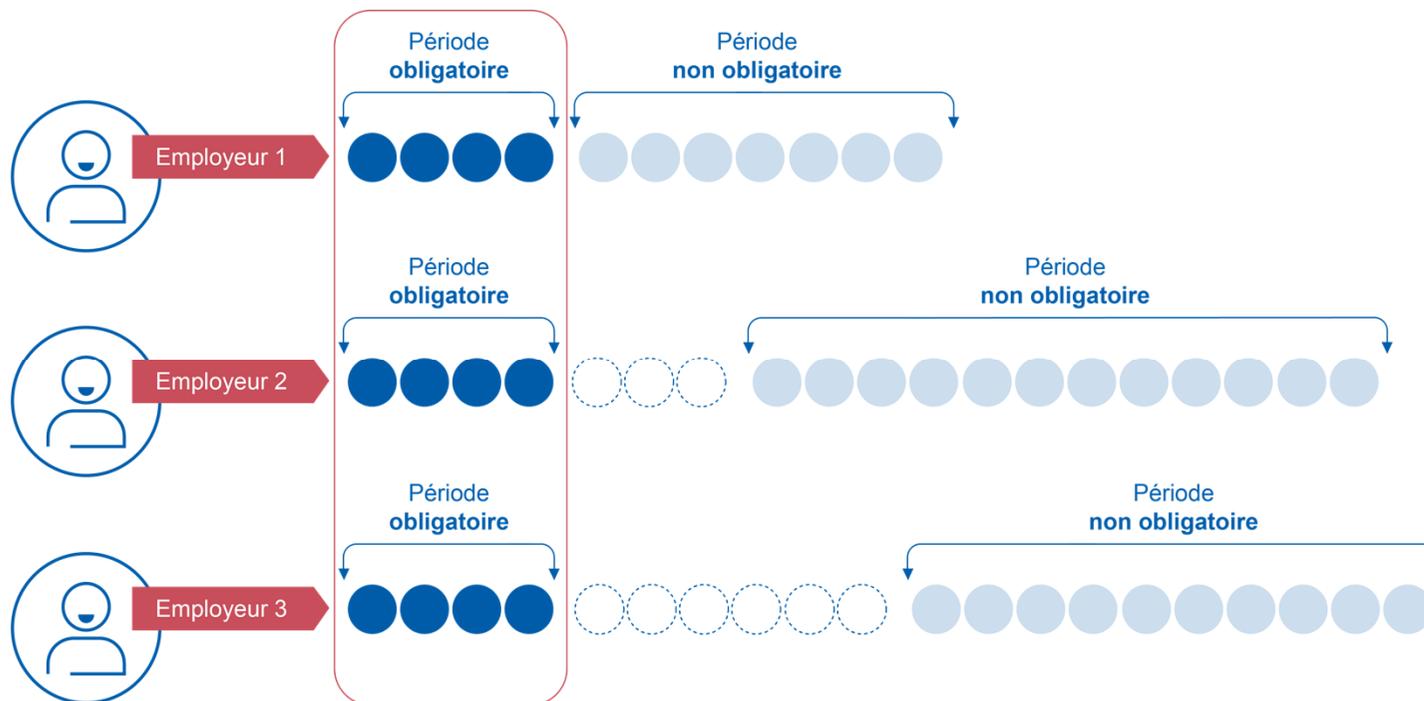


Hospitalisation  
de l'enfant  
= **30 jours max.**



 **Attention,**  
L'hospitalisation de  
l'enfant nécessite  
bien un arrêt total  
de l'activité pour  
indemnisation.

# CAS DU SALARIÉ AVEC MULTI EMPLOYEURS



- La période **obligatoire** débute à la même date pour tous les employeurs.



ameli.fr pour les entreprises

VOTRE CAISSE :

CHANGER

ACTUALITÉS

VOTRE ENTREPRISE  
Cotisations et gestion

VOS SALARIÉS  
Obligations et démarches

SANTÉ AU TRAVAIL



Entreprise > Vos salariés > Les événements familiaux des salariés > Congé paternité et d'accueil de l'enfant de

### Congé paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié

- Salariés concernés
- Durée du congé paternité
- Démarche du salarié
- Versement des indemnités journalières

## Congé de paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié



Votre salarié bénéficie d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant à la naissance de son enfant ou de celui de sa conjointe, partenaire de fait ou concubine. Il peut percevoir des indemnités journalières pendant la durée de ce congé.

- NET-ENTREPRISES
- CONTACTS adresses et contacts
- FORMULAIRES
- AIDES FINANCIÈRES TPE PME
- TMS PROS
- RISQUES CHIMIQUES PROS

<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/evenements-familiaux/conge-paternite>

## LES LIENS UTILES

### Site internet :

[ameli.fr/entreprise](http://ameli.fr/entreprise)

[Net-entreprises.fr](http://Net-entreprises.fr)

La base de connaissances  
[net-entreprises.custhelp.com](http://net-entreprises.custhelp.com)

### Contacts téléphoniques :

Net-entreprises : 0806 800 700

Suivi de vos dossiers : 36 79

# VOS DÉLÉGUÉS À LA RELATION ENTREPRISES

